

## FOIRE AUX QUESTIONS SUR LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES



---

Ce document regroupe les questions les plus fréquemment posées par les citoyens, lorsqu'il s'agit de composter. Il y a trois sections qui regroupent les questions par sujet. On retrouve d'abord les questions se rapportant au bac roulant brun, suivies de celles concernant la collecte et finalement, le compost lui-même.

## SECTION 1 : LE BAC ROULANT BRUN

### PROPRIÉTÉ

#### Qui est propriétaire du bac roulant brun ?

- Il demeure la propriété de la Ville.
- En cas de perte, vol ou dommage, il faut contacter la Ville afin qu'un bac soit livré.
- En cas de déménagement, il est obligatoire de laisser le bac sur place pour le prochain occupant.

### IDENTIFICATION

#### Faut-il inscrire quelque chose sur le bac roulant brun ?

- Chaque bac brun a un numéro de série qui correspond à une adresse distincte. Il est tout de même possible d'inscrire son adresse sur le bac.

### DISPOSITION

#### Où disposer le minibac de cuisine et le bac roulant brun ?

- Le minibac de cuisine peut être disposé à l'endroit souhaité, où il est facilement accessible (ex. : sous l'évier ou sur le comptoir de cuisine)
- Le bac roulant brun doit être placé à côté des autres bacs roulants (pour les déchets et les matières recyclables, par exemple à l'arrière ou sur le côté de la résidence.
- Lorsque le bac est mis en bordure de rue, les poignées doivent être tournées vers la maison.

### ENTRETIEN

#### Faut-il entretenir le bac roulant brun ?

- Oui! Bien qu'il soit la propriété de la Ville, il est souhaitable qu'il soit rincé régulièrement ou nettoyé avec un savon doux biodégradable ou du vinaigre quelques fois (surtout en été) pour prévenir les odeurs, l'accumulation de saleté, la présence d'insectes et pour éviter d'attirer les animaux.

### FORMAT DU BAC

#### Est-ce possible d'avoir un plus gros ou plus petit bac roulant brun que celui qui est distribué ?

- Non, les bacs roulant bruns distribués ont tous une capacité de 240 litres. Un bac plus gros est impossible à lever par le camion de collecte à cause du poids. Un bac plus petit ne peut être capté par la pince robotisée du camion de collecte.

### AJOUT D'UN DEUXIÈME BAC ROULANT BRUN

#### Est-il possible d'obtenir un bac roulant brun additionnel ?

- Normalement, un bac de 240 litres par résidence est amplement suffisant.
- Si un bac supplémentaire est nécessaire, contacter la Ville.

## MATIÈRES ACCEPTÉES

### Quelles matières vont dans le bac brun?

Lors de la distribution des bacs bruns, chaque résidence a reçu un guide comprenant une liste des matières acceptées et refusées.

<b>ALIMENTS FRAIS, CONGELÉS, SÉCHÉS, CUIITS ET PRÉPARÉS AINSI QUE LES RESTANTS DE TABLE</b>	<b>AUTRES</b>
Nourriture (cuite ou crue ou avariée) Fruits et légumes	Papiers-mouchoirs (souillés)
Viande, poisson et os. Pâtes alimentaires, pain, céréales. Produits laitiers	Litière de petits animaux (chat, lapin, hamster)
Carapaces de crabe et de homard	Cheveux et poils d'animaux
Coquilles d'œuf Farine, sucre, friandises et confiseries.	Tabac et papier à cigarettes Cigarettes et cigarillos (sans filtre)
Thé et tisane (sachets et feuilles) Café (grains, marcs et filtres)	Nourriture pour animaux
Écailles de noix	Cendres (froides - après 4 semaines)
Assiettes ou verres de carton souillés	<b>RÉSIDUS VERTS</b>
Carton souillé d'aliments (pizza ou autres)	Gazon, bran de scie, écorce, copeaux, petites branches, plantes d'intérieur
Essuie-tout et serviettes de table de papier (souillés)	Feuilles mortes, résidus de jardin, aiguilles de résineux, retailles de haies, mauvaises herbes.

## MATIÈRES REFUSÉES

Résidus domestiques dangereux - RDD (huile, peinture, piles, pesticides, engrais) Pneus
Papier ciré, soie dentaire, chandelles , cire et gomme à mâcher et bouchons de liège
Plantes exotiques envahissantes (Berce du Caucase, Renouée japonaise, etc.) Roches, cailloux et pierres
Textiles
Animaux morts
Matériaux de construction, vitre, verre, métal
Poussière d'aspirateur, charpie de sècheuse et feuilles sèche-linge. Feuilles jetables de balai (type <i>Swiffer</i> )
Plastique et autres matières recyclables
Couches, produits hygiéniques et médicaments

## PRODUITS HYGIÉNIQUES

**Pourquoi les couches jetables et les serviettes hygiéniques ne sont pas acceptées dans le bac roulant brun?**

- Parce qu'elles contiennent du plastique, qui est une matière non compostable.

## RÉSIDUS VERTS

**Les résidus verts doivent-ils être mis dans un sac de papier avant d'être disposés dans le bac roulant brun ?**

- Non. Toutes les matières, incluant les résidus verts, peuvent être disposées en vrac dans le bac roulant brun

## SACS AUTORISÉS

**L'utilisation de sacs en papier dans le bac roulant brun est-elle obligatoire?**

- Les sacs en papier ne sont pas obligatoires mais ils permettent de contribuer à la propreté du bac roulant brun, de minimiser les odeurs et d'éviter les insectes. Il est possible de déposer les matières organiques en vrac directement dans le bac roulant brun.
- On peut se procurer des sacs en papier dans les quincailleries ou épiceries, faire des papillotes de papier journal ou étendre du papier journal ou du carton dans le fond du bac.

## ODEURS

### Comment éviter les odeurs ?

- La clé pour diminuer les odeurs passe par un bon entretien du bac et de le mettre au chemin à chaque collecte, peu importe la quantité de résidus qu'il contient.
- D'autres solutions existent:
  - Garder le bac à l'abri du soleil
  - Rincer régulièrement le minibac de cuisine avec du savon ou un détergent doux
  - Saupoudrer un peu de chaux ou de bicarbonate de soude dans le bac
  - Envelopper dans du papier journal, congeler ou mettre au frais les restes de viande ou de poisson
  - Laisser sécher les feuilles et les résidus verts avant de les mettre dans le bac roulant brun
  - Dans le bac brun, intercaler les matières organiques avec des couches de feuilles ou de papier journal.

## ANIMAUX SAUVAGES

### Comment éviter que les animaux sauvages renversent le bac roulant brun ?

- Il existe quelques trucs pour éloigner les animaux ou éviter qu'ils renversent le bac brun :
  - Étendre de la crème au menthol (ex. : *Vicks*) sur le pourtour du bac
  - Éloigner les bacs les uns des autres le jour de la collecte
  - Utiliser un élastique à crochets, à enlever la veille de la collecte

## SECTION 2 : LA COLLECTE

### FRÉQUENCE

**À quelle fréquence se fera la collecte?**

- À chaque semaine, de la mi-mai à la mi-octobre.
- Aux deux semaines, de la mi-octobre à la mi-mai.

### SYNCHRONISATION AVEC LES AUTRES COLLECTES

**Est-ce que la collecte se fera en même temps que la collecte du recyclage et celle des ordures ménagères?**

- À Mont-Tremblant, la collecte des matières organiques ne se fait pas en même temps que la collecte des matières recyclables ou des déchets. Il est important de consulter le calendrier pour connaître les jours des collectes selon les secteurs.

### COMPOSTAGE DOMESTIQUE

**Doit-on avoir un bac roulant brun lorsqu'on fait déjà notre propre compost à la maison?**

- Certains aliments ne peuvent être mis dans le composteur domestique, tels les résidus de viande, de poisson, de produits laitiers ou encore les papiers et cartons souillés.
- Certains aliments nécessitent une transformation plus intensive pour se décomposer, comme les épis de maïs, les pelures d'agrumes, les noyaux de fruits, etc. Seul un processus de compostage à grande échelle (industriel) permet leur décomposition optimale.

### RÉDUCTION DE LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

**Pourquoi la fréquence des collectes des ordures ménagères est réduite aux deux semaines, même en été?**

- Une fois qu'on dispose des matières organiques dans le bac roulant brun, le reste des déchets ne créent pas d'odeur (plus de la moitié du contenu d'une poubelle normale est composée de matières compostables).
- Si on participe correctement au recyclage et au compostage, il ne reste plus beaucoup d'ordures ménagères à collecter, même aux deux semaines.

### SURPLUS DE MATIÈRES ORGANIQUES

**Que faire si à l'automne et au printemps, les résidus verts sont plus abondants et que le bac roulant brun déborde ?**

- Au printemps et à l'automne, il est possible d'apporter gratuitement les feuilles mortes et les résidus verts à l'écocentre de Mont-Tremblant ainsi qu'à la RIDR (tout au long de l'année).

## SECTION 3 : LE COMPOST

### POURQUOI COMPOSTER?

#### Pourquoi instaurer la collecte des matières organiques ?

- Parce que le gouvernement a mis en place une politique pour réduire l'enfouissement des déchets et pour valoriser les matières recyclables et compostables (*Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* sur le site internet du MDDEFP).
- Parce ce que l'objectif fixé par la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* consiste interdire l'enfouissement des matières organiques d'ici 2020.
- Parce que plus de la moitié de nos déchets sont compostables.
- Parce que le compostage diminue l'utilisation des sites d'enfouissement et les risques de contamination de l'environnement qui en découlent.

### UTILISATION DU COMPOST

#### Le compost est-il un engrais ?

- Le compost contient des éléments nutritifs qui enrichissent le sol. Il peut donc aider à la croissance des plantes comme le font les engrais.
- Il contient toutefois une plus faible teneur en éléments nutritifs que les engrais commerciaux.
- Le compost constitue un excellent amendement pour le sol.

#### Quand et comment utiliser le compost?

- Pour les plates-bandes et le potager, appliquer le compost au printemps en l'incorporant en surface.
- Pour la pelouse, appliquer une très mince couche au printemps ou à la fin de l'été, puis l'étendre à l'aide d'un balai à feuilles ou un râteau.

### DISTRIBUTION

#### Le compost sera-t-il distribué aux citoyens ?

- Il est possible pour la Ville de redistribuer du compost à ses citoyens.

### TRAITEMENT

#### Où sont envoyées les matières organiques ?

- Une fois ramassées, les matières organiques sont acheminées au site de compostage de la Régie intermunicipale de La Rouge (RIDR) où elles sont transformées en compost.

## DÉBUT DU COMPOSTAGE

### Depuis quand le compostage existe-t-il ?

- Le compostage des résidus agricoles a toujours existé. Depuis les années 1950, certaines municipalités pratiquent le compostage à grande échelle avec d'autres résidus organiques, dont les boues provenant des stations d'épuration.
- À ce jour, plus de 360 municipalités du Québec ont implanté la collecte des matières organiques sur leur territoire. Dans la MRC des Laurentides, 15 municipalités collecteront les matières organiques en 2019.